



**Commune de
Bourscheid**

Bourscheid, le 2 avril 2021

**Réf : Autorisation Protection et Gestion des Eaux
Administration de la Gestion de l'eau
No dossier : EAU/AUT/21/0236**

CERTIFICAT

Conformément à l'article 24 §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que M. Camille Steichen a introduit une demande d'autorisation pour un Forage géothermique à Kehmen.

La Bourgmestre, Annie Nickels-Theis



Pour le Secrétaire, C. Nesen